



Bulletin d'adhésion 2023 / 2024

Adhésion valable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024
(Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de remplir précisément le bulletin)

Nom* : Facebook* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postale + ville* :

Adresse mail* :

N° portable (indispensable)* :

Date d'obtention du permis de chasser* :

Age* :

Qu'attendez-vous de l'association des jeunes chasseurs du Pas de Calais ? Comment avez-vous L'association ?*

.....
.....
.....

Quels sont vos modes de chasses ?*

.....

*Ps : Sauf avis contraire, j'autorise l'ajc62 à prendre des photos et/ou vidéos des événements auxquels elle participe et dans lesquelles j'apparais, ainsi qu'à les publier et échanger dans le but de communiquer sur ces événements. Il faut avoir moins de 35 ans et/ou avoir moins de 10 ans de permis de chasser. *Mention Obligatoire*

Pour être informé en temps réel de l'actualité de l'AJC 62, rendez-vous sur Facebook, via le groupe « AJC62 ».



Le bulletin d'adhésion est à retourner et accompagner d'un chèque de 10€ à l'ordre de : Association des Jeunes Chasseurs du Pas-de-Calais. L'adresse est chez Mme Stéphanie LELEU – Trésorière – 135 rte de Magnicourt – 62127 AMBRINES.



